

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

10 MARS 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 144114
Nos réf. : 2014-000932
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Hérault
Bâtiment Ozone
181 Place Ernest Granier - CS 60556
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet d'Autorisation de prélèvement sur le forage de Commeyras pour l'alimentation en eau potable
sur la commune de Prades-sur-vernazobres (34) déposé par le SIAEP du Vernazobres.**

Par courrier reçu le **07/01/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'Autorisation de prélèvement sur le forage de Commeyras pour l'alimentation en eau potable sur la commune de Prades-sur-vernazobres (34) déposé par le SIAEP du Vernazobres.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement



Frédéric DENTAND